

Nouméa, le 23 JUIL. 2024

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Le Directeur

à

Présidente de la société
Prony Resources New Caledonia
BP 218
98845 NOUMEA CEDEX

**Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Demande de prolongation d'utilisation du bâtiment de stockage temporaire
des sources radioactives**

Réf : Arrêté d'autorisation d'exploiter n° 1467-2008/PS du 9 octobre 2008
Porter à connaissance relatif à la prolongation d'utilisation du bâtiment de stockage temporaire des sources radioactives (ref. CE2024-DIMENC-37456 du 24 juin 2024)
Compléments au porter à connaissance (ref. CE2024-DIMENC-41045 et CE2024-DIMENC-41048 du 19 juillet 2024)

Madame la Présidente,

N° CS2024-DIMENC-41705

Par courrier en date du 24 juin 2024, vous portez à ma connaissance la volonté de Prony Resources New Caledonia (PRNC) de prolonger l'utilisation du bâtiment de stockage temporaire des sources radioactives du fait de la situation insurrectionnelle que traverse la Nouvelle-Calédonie rendant impossible leur renvoi; impossibilité justifiée dans les compléments du 19 juillet 2024 cités en référence.

Au regard des informations fournies dans le dossier, je vous informe que la modification proposée n'est pas considérée comme substantielle au sens de l'article 415-5 du code de l'environnement de la province Sud. Par conséquent, l'inspection n'émet pas d'objection à ce que vous prolongiez l'utilisation de ce bâtiment jusqu'au 13 octobre 2024, notamment au regard des réaménagements réalisés à la suite de son inspection effectuée le 30 novembre 2023 et de son suivi régulier actuel.

L'utilisation prolongée de ce bâtiment devra se faire dans le respect des prescriptions techniques annexées à l'arrêté d'autorisation n° 1466-2008/PS du 9 octobre 2008 modifié et conformément aux dispositions mises en place depuis l'inspection du 30 novembre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie

